Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260320-2026_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Quorum réuni
Date de la convocation : 16-03-2026
Date d'affichage :16-03-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.
Présents : Mesdames et Messieurs : RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAËC Gwénaëlle, CADIEU Stéphane, FAUCHON Pierrick, BEAUPERIN Philippe, AOUSTIN Sylvie, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, BLANCHET Vanessa, ALEXANDRE Elsa, CORNEE Clémence et BIGNON Pablo.
Absents :
Absents excusés :
Pouvoirs :

A été élue secrétaire de séance : AOUSTIN Sylvie

Délibération n° 2026-25

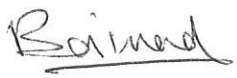
Administration générale : Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
➢ **DECIDE** de créer quatre postes d'adjoints au maire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

La Maire, BOISNARD Véronique



La secrétaire de séance, AOUSTIN Sylvie

